Agadir se débarrasse de ses constructions anarchiques

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-06-2012 12:20:04

Près de 6.000 constructions anarchiques détruites en quelques mois
Des zones d'aménagement progressif dans 6 mois

S'il est un dossier qui a marqué la ville d'Agadir ces derniers mois, c'est bien celui de l'habitat anarchique. Mohamed Boussaid, l'ex-wali du Souss.

En l'espace de quelques mois seulement, 6 environ, la capitale du Souss s'est débarrassée de milliers de logements anarchiques. Ainsi, sur les quelque 12.000 habitats anarchiques recensés dans la préfecture d'Agadir Ida Outannane, près de 6.000 logements du genre ont été démolis jusqu'à présent sans oublier 980 dans la province de Chtouka Ait Baha. Pour rappel, les premiers arrêts de construction anarchiques ont eu lieu en septembre dernier dans la commune de Bensergao, au niveau des quartiers d'Aghroud. Par la suite, les autorités locales se sont attaquées au problème dans les piémonts ainsi qu'au nord d'Agadir à Aghroud et Aourir et par la suite dans la commune de Drarga. C'est dire qu'aucune localité n'a échappé aux engins de démolition. Pas un jour n'est passé durant cette période sans que les populations concernées ne montent au créneau et ne manifestent devant la wilaya ou devant le siège de la commune urbaine ou encore dans les sites en question. Il fallait gérer et d'une main de fer la situation. Ce qui a tout de même marqué et calmé les esprits face à ce grand ménage, c'est qu'il n'y a pas eu de passe-droit. Les engins de démolition n'ont épargné ni les habitats anarchiques des populations démunies ni ceux des ménages aisés. En effet, ce phénomène n'était pas le fait uniquement des couches dans le besoin. Il y avait même derrière cela tout un réseau et lobbying. L'opération de nettoyage a même coûté leur place à plusieurs responsables locaux et agents d'autorité. Dans la démarche de traitement de ce dossier d'habitat anarchique, la wilaya d'Agadir n'a pas uniquement abordé la problématique sous l'angle de la démolition à tout-va. Si aucune construction sur les espaces et terrains publics n'a été épargnée, les autorités locales ont tenté de légaliser ce qui a été construit sur les terrains privés. Les zones concernées sont les communes d'Aourir et Drarga. Ainsi, des mesures de facilitation ont été mises en place avec la collaboration du Conseil de l'Ordre des architectes, les bureaux d'études et les bureaux de contrôle. Parmi les dispositions retenues, figure le prix forfaitaire de 1.400 DH fixé pour les terrains ne dépassant pas 100 m² pour couvrir les frais des prestations des professionnels intervenant dans l'instruction du dossier. Aussi la société civile a été sensibilisée pour intervenir auprès des populations concernées pour saisir cette chance de légaliser leur situation dans un délai imparti. Depuis, plus de 4.000 dossiers au total ont été déposés et plus de 200 autorisations ont été délivrées. Et l'opération de traitement se poursuit. Parallèlement, la mise en place de deux zones d'aménagement progressif est toujours d'actualité dans la capitale du Souss pour faire face aux besoins en logement des familles concernées par les démolitions. Ces zones qui sont prévues l'une dans la commune de Drarga et l'autre dans le site de Adrar, respectivement de 30 ha pour 1.300 lots et de 50 ha pour 2.000 lots, devraient être prêtes à la livraison dans les six mois qui viennent. Elles devraient être commercialisées à des prix symboliques. Reste aujourd'hui à poursuivre cet assainissement et à rester vigilant. La lutte n'est donc pas finie. Elle est même de longue haleine.